DÉPARTEMENT de L'ORNE
ARRONDISSEMENT

Nombre de conseillers	
En exercice	**14**
Présents	**12**
Votants 14	**12**

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt cinq,
Le 04 février 2026 à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2026
Présents : Monsieur Jacques PRIGENT, Monsieur Vincent LEBRETON, Madame Florence ECOBICHON, Monsieur Éric RIEDINGER, Monsieur Jean-Louis DESVIGNE, Monsieur André DEBEVE, Monsieur Fabien JOUADÉ, Madame Anita LEVALLOIS, Monsieur Philippe POTTIER, Madame Lydia POUPIN, Madame Renée SAUSSAIS, Madame Anne-Marie TREUIL, Madame Léa VIEL
Absents excusés : Monsieur Hervé BROC représenté par Monsieur Vincent LEBRETON
Absent : Monsieur Vincent LEBRETON
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe POTTIER

AVENANT N°4 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE : PROLONGATION DU FINANCEMENT DE LA CHARGÉE DE MISSION PETITES VILLES

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

La convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) de Terres d'Argentan Interco, conclue initialement le 17 septembre 20218 fixait les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation de territoire et du programme Action Coeur de Ville, afin de revitaliser le centre-ville d'Argentan. Cette convention a été avenantée le 9 mars 2020 pour matérialiser l'aboutissement de la phase d'initialisation du programme action coeur de ville (diagnostic et plan d'actions) et le 8 août 2024 pour le programme Action Coeur de Ville numéro 2 (prolongation jusqu'au 31/12/2026, mise à jour du plan d'actions).
Elle fut déclinée en ORT multisite par l'avenant n°3 en date du 5 septembre 2024 qui fixait les modalités de mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain pour les communes d'Ecouché-les-Vallées et de Trun, incluant le financement du poste de chargée de mission Petite Ville de Demain à 75% par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) jusqu'au 31 mars 2026.

L'avenant n°4 à la convention cadre ORT vise à proroger jusqu'au 31 décembre 2026 :

- le volet portant sur le programme Petites Villes de Demain, et ainsi prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 le financement à 75% par l'ANCT du poste de chargée de mission Petites Villes de Demain,
- le volet ORT pour l'aligner avec la date prévue de fin de programme Action Cœur de Ville.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le projet d'avenant annexé.

DÉLIBÉRATION

VU la convention-cadre « Action Cœur de Ville » co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018 ;

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de reception de l'AR: 11/02/2026

061-216104943-DE_002_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599

VU l'homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par l'arrêté préfectoral n°1122-19-10-021 du 6 mai 2019 ;

VU l'avenant n°1 à la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) de Terres d'Argentan Interco du 9 mars 2020 ;

VU l'avenant n°2 à la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) de Terres d'Argentan Interco du 8 août 2024 ;

VU l'avenant n°3 à la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) de Terres d'Argentan Interco du 5 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT le caractère prioritaire de la redynamisation des centres-villes d'Argentan, Ecouché-les-Vallées et Trun pour favoriser l'attractivité du territoire de Terres d'Argentan Interco ;

CONSIDÉRANT les 4 orientations du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

- Orientation 1 : Un territoire exemplaire en matière de transition écologique
- Orientation 2 : Un territoire solidaire et accueillant
- Orientation 3 : Un territoire dynamique et attractif
- Orientation transversale : Affirmer le positionnement de Terres d'Argentan Interco

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission urbanisme et logement du 26 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1
De valider le projet d'avenant n° 4 à la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) de Terres d'Argentan Interco.

ARTICLE 2
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération et notamment l'avenant n°4 à la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) de Terres d'Argentan Interco, et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

EXPOSÉ DE SÉANCE

La convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT) de Terres d'Argentan Interco du 17 septembre 2018 fixait les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation de territoire et du programme Action Coeur de Ville. Elle fut avenantée les 9 mars 2020 et 8 août 2024 : avenants n°1 et 2 Action Cœur de Ville pour diagnostics et plans d'actions jusqu'au 31 décembre 2026. Elle le fut à nouveau le 5 septembre 2024 (avenant n°3) pour définition des modalités de mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain pour les communes d'Ecouché-les-Vallées et de Trun, incluant le financement à 75% par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) du poste de chargée de mission Petites Villes de Demain jusqu'au 31 mars 2026.

L'avenant n°4 à la convention cadre ORT vise à prolonger du 31 mars 2026 au 31 décembre 2026 le volet Petites Villes de Demain de la convention et le financement à 75% par l'ANCT du poste de chargée de mission Petites Villes de Demain. Le vo

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de reception de l'AR: 11/02/2026

061-216104943-DE_002_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599

l'échéance du programme Action Cœur de Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°4 à la convention cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation du Territoire, ayant pour objet la **prolongation du financement du poste de chargée de mission « Petites Villes de Demain »** pour la période allant du 31 mars 2026 au 31 décembre 2026.

- DE PRÉCISER que les modalités financières de cette prolongation sont définies dans l'avenant n°4, notamment la répartition des financements entre les différents partenaires.

- **D'AUTORISER Monsieur Maire** ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation du Territoire, ainsi que tout document afférent à son exécution.

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jacques PRIGENT

MAIRIE DE TRUN
61160 Orne

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de reception de l'AR: 11/02/2026

061-216104943-DE_002_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599